

Séance du 18 Novembre 1933.

L'an mil neuf cent trente-trois et le dix-huit novembre à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montréjeau s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Étaient présents: MM. Pouché, Courmet, Pirabent, Dorbessan, Larrieu, Mordonnnet, Maujoné, Azun, Lychenne, Blanchard, Meyret, Ladoire, Suberbiette,

Absents: MM. Dastue, Sor, Claverie, Marriégot.

M. Pirabent, rapporteur de la Commission des Travaux, donne lecture d'un rapport très complet sur l'échange du terrain à ordures près le Cimetière et du terrain proposé par M. N. Maucal.

Au cas où l'échange envisagé s'effectuerait, le Conseil Municipal exigerait l'enlèvement complet des ordures de toutes sortes et leur transport sur le nouveau terrain. En outre M. N. Maucal aurait à verser à la Commune une somme de 2500 francs; s'interdirait pour lui-même et ses acquéreurs ultérieurs, l'établissement sur ce terrain de porcheries ou autres constructions insalubres.

M. le Maire donne également connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de M. Marone, entrepreneur à Montréjeau, qui se déclare, lui aussi, acquéreur éventuel d'une partie dudit terrain.

En conséquence il est décidé que M. Pirabent verra les intéressés et les engagera avant toute décision du Conseil Municipal, à s'entendre pour se partager ce terrain à l'amiable et suivant

les besoins de chacun.

Il est ensuite donné lecture au Conseil Municipal d'une note de M. le Préfet de la Haute-Garonne invitant les communes à voter une subvention au profit de l'œuvre de ligue anti-tuberculeuse.

Le Conseil Municipal, après s'être rendu compte des disponibilités communales et des obligations impératives de la commune vis à vis des chômeurs, n'voit cette année dans l'impossibilité de voter la moindre subvention.

M. le Maire est heureux de faire connaître au Conseil qu'il a reçu de M. Rabreau Louis, peintre à Montbrégion, l'autorisation de faire passer, dans sa propriété, l'égout qui viduira les eaux de l'abattoir au Pécoupe.

M. le Receveur ayant signalé que :

1° le montant de l'art. 83 du budget était dépassé de 132.50 ;

2° que le montant de l'art. 108 n'était pas suffisant pour payer diverses factures qu'il reste à solder,

M. le Maire demande au Conseil Municipal de vouloir bien décider que le montant de l'art. 56 "Secours aux indigents" 500 francs ; celui de l'art. 99 "Entretien des chemins vicinaux", 2000 francs ; et enfin le reliquat de l'art. 110 "paiement d'achats d'immobiliers" 515 francs, soient virés à l'art. 83 à concurrence de 200 francs et le solde viré à l'art. 108.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de M. le Maire :

Décide, pour parer au paiement des diverses dépenses restant à régler, de virer les montants inutilisés de l'art. 56-99 et 110 pour affecter la somme de 215 francs à l'art. 83 et celle de 2.900 frs à l'art. 108.

Demande à M. le Préfet de vouloir bien autoriser ce virament de fonds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

e. 173

1. hiny Ouzubellez
 Abanant → [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature]
 L. Brialmont
 M. Lamarche
 Roger de Cassin